



## Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 5 novembre 2019

Présents : JALLIFIER Rémy - OTTENHEIMER Thomas -TIMSONET Philippe - PELLISSIER Denis- MAGNIN Rachel - GUILLET Nelly-FREL Lucien-ANTRESSANGLE Magalie

Excusés : CARQUEVILLE Catherine- CERDAN Yann -

Secrétaire de séance : TIMSONET Philippe

Autre(s) personne(s) présente(s) : Audrey CHARRASSON

### Ordre du jour :

1. Approbation PV du conseil en date du 8 octobre 2019
2. Désignation Secrétaire de séance
3. Déneigement :
  - Organisation 2019-2020
  - Conventions agriculteurs et département
  - Délibération astreintes 2019-2020
  - Reconduction convention particuliers
4. Délibération tarifs skis nordiques saison 2019-2020
5. Délibération demande de Classement Commune Touristique
6. Personnel : Clôture de poste suite recrutement responsable service technique
7. Conventions :
  - CAUE projet urbanistique Vassieux
  - RASED : renouvellement convention et contribution communale
8. Point Divers
  1. Bâtiments communaux : travaux à valider (Eglise, garage communal.....)
  2. Demande de subvention concert été Association VESPA
  3. Consultation Habitat Dauphinois : mise en vente maison locative
  4. Manifestation Equidrome : proposition accueil manifestation sur territoire communal juin 2020
9. Préparation cérémonie du 11 Novembre
10. Comptes-rendus :
  - Rencontre DDT PLU
  - Réunion affiche publicitaire
  - Qualité de l'Air
  - ONAC
11. Questions diverses

Thomas Ottenheimer ouvre la séance et constate que le quorum est atteint ; par conséquent, la séance de ce conseil municipal peut se tenir. Il demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Délibération encaissement trop versé taxe foncière : Soumise ***au vote cette demande est validée à l'unanimité des présents***

\*\*\*\*\*

1. **Approbation PV conseil du 8 octobre : *PV validé à l'unanimité des présents***
2. **Désignation secrétaire de séance** : Philippe Timsonet



### **3. Déneigement**

L'organisation du déneigement pour l'hiver 2019-2020 reste globalement inchangée :

- Les conventions avec le Conseil départemental et les prestataires privés sont renouvelées à l'identique
- Les astreintes débuteront le 14 Novembre 2019 pour se terminer le 02 Avril 2020
- Pour le déneigement des voies privées, la commune n'assurera pas le déneigement de voies privées, sauf exception(s) dûment justifiées ; dans ce cas, des conventions seront signées entre le privé concerné et la commune (les privés pensant relever de l'exception sont invités à se rapprocher de la Mairie). Pour les plus anciens sans famille ainsi que pour les malades isolés, le Conseil Municipal précise qu'ils relèvent bien de l'exception et les personnes concernées sont donc invitées à prendre contact avec la Mairie pour étudier le déneigement de leurs parties privatives. Tous les autres privés souhaitant être déneigés sont invités à se rapprocher des prestataires privés (coordonnées disponibles auprès de la Mairie). Il est rappelé que cette règle s'applique aussi aux collectivités locales. Ainsi, le Parc du Vercors (pour le Musée de la Préhistoire), l'ONF (pour la plateforme bois déchetés) et les stations de la Drôme (pour le parking de l'Echaudat) participent au financement du déneigement.

***Soumis au vote, l'ensemble de cette organisation est approuvé à l'unanimité des présents***

La note d'organisation du déneigement sera distribuée par voie postale le Lundi 18 Novembre 2019.

### **4. Délibération tarifs de skis nordiques :**

Comme chaque année, l'EPIC des Stations de la Drôme soumet au vote de la commune les tarifs appliqués sur le domaine skiable. La collectivité n'étant pas en charge du recouvrement, elle doit approuver les propositions tarifaires. ***Soumise au vote cette demande est validée à l'unanimité des présents***

### **5. Délibération demande de Classement Commune Touristique**

La commune doit solliciter le renouvellement de son classement en qualité de commune touristique. De cette dernière dépend une partie de la Dotation Globale de fonctionnement (pour mémoire elle représentait 30 000 Euros en 2018). La commune doit donc délibérer pour solliciter ce classement et un dossier sera monté en interne pour solliciter ce renouvellement de classement. ***Soumise au vote cette demande est validée à l'unanimité des présents***

### **6. Personnel : clôture du poste d'agent de maîtrise suite recrutement**

Thomas Ottenheimer propose le recrutement de Yann Cerdan au poste de Responsable des Services Techniques. Il précise que 8 candidatures ont été reçues en Mairie dont 2 seulement correspondaient au profil recherché avec un profil plus complet pour Yann Cerdan qui connaît parfaitement la commune. L'embauche de Yann Cerdan interviendrait fin 2019 - début 2020 (à négocier avec le Conseil Départemental). Même si la décision de recrutement relève de sa seule décision, Thomas Ottenheimer demande l'avis du Conseil Municipal. Après un tour de table, le Conseil Municipal approuve unanimement le choix de recrutement de Yann Cerdan.

En conséquence, il convient donc de clôturer un des 2 postes ouverts pour ce recrutement : il s'agit de conserver le poste d'adjoint technique et de clôturer le poste d'agent de maîtrise. ***Soumise au vote cette demande est validée à l'unanimité des présents***

Par ailleurs, des négociations sont en cours avec le Parc du Vercors afin de mutualiser une partie des activités du service technique pour le Mémorial et le Musée de la Préhistoire (pour l'équivalent d'un mi-temps) : une convention de mutualisation sera validée lors d'un prochain conseil municipal pour acter ces décisions. C'est cette mutualisation qui permettra de boucler sans crainte le financement du recrutement.



## 7. Conventions :

- Convention avec le CAUE

Dans la continuité de la rencontre avec le CAUE en présence du Parc naturel régional du Vercors, Thomas Ottenheimer soumet un projet de convention tripartite dans lequel sont fixés le champ et les modalités d'intervention du CAUE pour prolonger et accompagner la démarche sur l'espace vassivain « *328 habitants pour un village rêvé* ».

Initialement prévu sur 18 mois, l'intervention a été scindé en deux pour tenir compte des élections municipales de Mars prochain. La convention proposée est prévue pour 6 mois et couvre les missions suivantes

- analyse des orientations proposées pour l'avenir du village et synthèse spatialisée sous la forme de scénarios de localisation.
- appui à l'élaboration d'un programme d'aménagement d'équipements sportifs aux abords du Piroulet (pour lequel le Parc naturel régional du Vercors s'engage à obtenir le taux maximum de subvention auquel la commune est éligible).
- appui méthodologique et calendrier d'intervention.

Cette convention prévoit 6 séances de travail et le coût à la charge de la commune est de 1761 Euros

Après mars 2020, la mission d'accompagnement du CAUE pourra se poursuivre et fera l'objet d'une nouvelle convention. ***Soumise au vote cette demande est validée à l'unanimité des présents***

- RASED (Convention pour le Réseau Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés RASED) :

La commune est adhérente à ce réseau et c'est donc une participation obligatoire. Compte tenu de la réorganisation géographique de ce réseau, il convient de revoir la convention et de prévoir une participation supplémentaire pour 2019 afin de couvrir les frais d'achat de matériels informatiques. Le montant de la participation communale s'élève à 4.10€ par enfant scolarisé. ***Soumise au vote cette demande est validée à l'unanimité des présents***

## 8. Point Divers

- Bâtiments communaux : travaux à valider (Eglise, garage communal.....)

Des travaux sont à entreprendre pour la mise hors gel du chauffage de l'église ; un devis a été réceptionné. Il est proposé d'attendre l'arrivée du responsable des services techniques pour lui soumettre ces problématiques et avoir son avis. Idem pour les travaux de reprise de la cheminée du garage communal. Quant aux travaux de toiture de la salle des fêtes, ces derniers ont été réalisés dans les délais, le dossier peut donc être clôturé.

- Demande de subvention concert été Association VESPA

Dans le cadre des concerts subventionnés par la municipalité, une demande a été réceptionné émanant de l'association VESPA, cette demande est acceptée pour un montant de 310 Euros, en effet cette animation rentre dans les conditions fixées par la commune.

- Consultation Habitat Dauphinois :



La commune est sollicitée par Habitat Dauphinois concernant leur souhait de mise en vente de leurs maisons locatives. Après échanges, le Conseil Municipal donne un accord de principe à condition que cette vente se fasse pour de l'habitat principal et si possible pour des familles, les locataires actuels étant prioritaires.

- Manifestation Equidrome (proposition accueil manifestation sur territoire communal juin 2020)

L'association la Drome à Cheval souhaite organiser sa prochaine édition Equi Drôme 2020 sur la commune de Vassieux en vercors. Une centaine de cavaliers seraient attendus les 12-13 et 14 juin prochain. Deux hectares de terrains proches du village sont nécessaires pour assurer cet accueil. La commune ne disposant pas de cette surface, et compte tenu de la période non adéquate (prairies non fauchées à cette date), il est proposé de voir avec l'EPIC pour utiliser le stade Raphael Poirée, qui pourrait être tout à fait adapté à la configuration de cette manifestation.

- Cérémonie inauguration rue de Vassieux à Grenoble

Le 05 novembre, la ville de Grenoble inaugurerait une « Rue de Vassieux-en-Vercors ». Thomas Ottenheimer, remercie Nelly Guillet et Lucien Frel pour leur participation ainsi que les enfants de l'école et la quinzaine d'habitants présents.

## **9. Comptes-rendus :**

- Rencontre avec Mr Queinec responsable du service urbanisme de la DDT

Cette réunion avait pour objectifs de faire un point sur les dossiers d'urbanisme et d'échanger sur l'opportunité de révision du PLU de la commune.

Concernant les dossiers d'urbanisme, Thomas Ottenheimer informe de son souhait de valider le permis de Richard Sagnal contre l'avis de la DDT au motif qu'il ne partage pas la lecture du règlement du PLU sur les bâtiments à usage forestier par la DDT. Sur la base des échanges avec Mr Queinec, les services de la DDT ne devraient pas s'opposer à cette décision. Après échanges, les élus approuvent la décision d'acceptation du permis.

Concernant l'opportunité de révision du PLU, il s'avère, à la présentation des principales difficultés rencontrées avec le PLU qu'une modification est tout à fait opportune. Il conviendrait dans un premier temps de recenser tous les besoins de modification avant de déterminer la nature de la modification (modification simplifiée, modification, révision). Compte tenu des prochaines élections, il est proposé de laisser à la prochaine équipe municipale la décision d'engager la procédure adéquate.

Enfin, une demande de mise en vente de terrain constructible lotissement les Prés du Moulin est évoquée. Une parcelle classée en espace vert pourrait en effet être mise à la vente ; dans le cadre du PLU et en raison des nouvelles dispositions de la loi sur l'urbanisme, il est désormais possible de mettre en vente des terrains « espaces verts » des lotissements. Cette parcelle de plus de 2000 mètres carrés pourrait donc être mise à la vente, à condition de réaliser une étude de sol type G1, un devis va être demandé à un bureau d'étude spécialisé et cette demande sera soumise lors d'un prochain conseil.

- Réunion affichage publicitaire

Le préfet de la Drôme a demandé à ce que les communes qui ne respectent pas le règlement sur l'affichage des enseignes et pré enseignes en vigueur depuis 2015, via le Grenelle de l'environnement, soient désormais mises en demeure de respecter ces obligations.

Concrètement cela signifie le démontage de tous les panneaux « publicitaires » type gites, hôtel, restaurant, activités qui sont désormais illégaux. Ces panneaux doivent donc être démantelés dans les plus brefs délais.



Une réunion a eu lieu avec les différents maires ou élus du plateau (Philippe Timsonet est le référent sur ce dossier) avec les services de la DDT, du Parc du vercors, afin de voir comment cela doit se mettre en place sur notre territoire. Une coordination locale entre les élus du plateau va se mettre en place fin 2019 afin de demander un report exceptionnel de ces mesures au printemps 2020 avec obligation de mettre en place un SIL « Signalisation Interne Locale ». Les commerçants ainsi que les professionnels des communes qui disposent de ce type de panneau seront donc invités à une réunion d'information début 2020.

➤ Qualité de l'Air

Il est rappelé que les collectivités ont l'obligation d'établir des diagnostics de qualité de l'air dans les locaux qui accueillent des enfants depuis janvier 2018 et il est précisé qu'il est possible de réaliser cette étude en interne via un audit. Audrey Charrasson sera en charge de le réaliser avec la coopération des agents de la commune et des enseignants.

➤ ONAC

Comme chaque année l'ONAC a organisé une réunion de bilan des cérémonies et des activités mémorielles en présence des Pionniers et des Directeurs du Musée et du Mémorial. La qualité de la cérémonie du 21 Juillet rendue au martyrologe a été reconnue et la présence des enfants et des habitants unanimement salués.

➤ Réunion Associations

Cette réunion a été l'occasion d'expliquer la nouvelle tarification de location de la salle des fêtes. Il a ainsi été précisé que les tarifs sont comparables à ceux pratiqués par les autres communes du plateau.

➤ Piroulet :

Thomas Ottenheimer présente un point d'avancement du dossier qui rentre dans sa phase terminale. Les travaux sont désormais identifiés et chiffrés, l'adhésion à Cap France est faite, l'organigramme du Piroulet de demain est arrêté et le plan de financement est en cours de finalisation. Une réunion avec les financeurs est programmée avant fin Novembre avec objectif d'obtenir un retour des financeurs pour le 10 Décembre.

➤ Maison Sport Nature

Thomas Ottenheimer confirme que la liquidation a été prononcée fin Octobre et le liquidateur nommé. Il informe qu'il prendra rapidement contact avec lui.

**10. Tour de table :**

➤ Rachel Magnin :

-Fait un compte rendu de la réunion du 22 Octobre sur le Contrat de Transition Ecologique qui est en cours de lancement

-Informe qu'un projet CTE des écoles a été inscrit au Contrat, afin que les enfants deviennent ambassadeurs du Contrat de Transition Ecologique. Par ailleurs, ce projet pourrait s'appuyer sur le réseau REV et l'éducation Nationale afin que chacune des écoles participant au projet puisse obtenir la labellisation E3D (**École/Établissement en Démarche de Développement Durable**)

➤ Denis Pellissier :



Informe que les épicéas sur parcelle communale lotissement Prés du Moulin seront finalement exploités par Jean Noël BERNARD ; il récupèrera le bois en échange du travail effectué.

➤ Rémi Jallifier

Demande si un projet de 2<sup>ème</sup> départ chiens de traineaux Musée de la Préhistoire est à l'ordre du jour. Thomas Ottenheimer informe qu'il a été sollicité par l'association des mushers pro mais qu'il n'a pas donné suite car cette demande nécessite l'accord de privés qui se sont toujours opposés à cette demande.

➤ Philippe Timsonet

Fait un compte rendu de la rencontre Espace Vassivain qui a recueilli un franc succès. Un groupe élargi s'est constitué. Des informations seront diffusées au fur et à mesure de l'avancée des démarches. 1<sup>er</sup> projet abordé : rencontre CAUE avec des représentants du groupe de l'espace vassivain (Cf convention CAUE)

Audrey CHARRASSON fait un point sur le recensement qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020 sur notre commune. Le recrutement de l'agent recenseur est en cours, un gros travail de saisie est en cours afin d'intégrer dans le carnet de tournée de l'agent recenseur, le nouvel adressage postal mis en place en 2016 (en effet lors du dernier recensement l'adressage n'existait pas encore sur la commune).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le secrétaire de séance, Philippe TIMSONET.

## **Compte rendu de la réunion Espace Vassivain 4 novembre 2019**



Suite au courrier envoyé aux habitants, les invitant à reprendre la suite du travail engagé par le Groupe d'élaboration de l'Espace Vassivain, (groupe ayant présenté les conclusions de ses travaux à l'occasion de la réunion publique du 14 juin 2019), une réunion s'est tenue lundi 4 novembre 2019, en Mairie.

Étaient présents :

Mesdames PALMIER Laure- REVOL Marie-France- OTTENHEIMER Marion- TALON Cécile-MAGNIN Rachel- FREL Christiane -BARON Chloé-ACHARD Carole- CHARRASSON Audrey

Messieurs JENNER Eric- GUICHARDAZ Bernard-REY Jean-Michel-GUILLET Dominique-TORREGROSSA Christophe- TESTON Joel-ROUBINET Sébastien-TIMSONET Philippe-CAVALLI Christian-LANDA Kevin-

Se sont excusés :

CHAMPEY Sébastien- REBOUILLAT Gwenaëlle- BROCHARD Jean

Secrétaire de séance : Rachel Magnin

Thomas Ottenheimer, présent en début de réunion, **reprécise l'ensemble du projet** :

- sa genèse // partenariat avec le Parc
- l'organisation du groupe d'élaboration // animation et technicité de Matthieu Rocheblave (Chargé de mission au Parc)
- la validation par délibération du Conseil Municipal autour des conclusions du travail engagé par le Groupe d'élaboration.
- le rapprochement du Conseil Municipal avec le CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement) de la Drome // Convention en 2 temps (avant et après les élections)
- l'opportunité de démarrer cette nouvelle phase avec le CAUE autour de la demande conjointe du Piroulet /Parc et partagée par le Conseil des Jeunes d'un équipement sportif aux abords du Piroulet.

Une fois cette présentation faite, Thomas quitte la réunion, reprécisant ainsi l'**indépendance du groupe**.

Les représentants du Groupe d'élaboration présentent ensuite les conclusions de leurs travaux, à partir des grandes feuilles thématiques sur lesquelles les votes apparaissent (votes des habitants présents à la réunion du 14 juin) ainsi que l'**objectif de la réunion**, à savoir que chacun puisse :

- s'informer de l'état d'avancement du projet,
- se remettre en mémoire (ou découvrir) les conclusions du Groupe d'élaboration,
- se positionner sur son souhait d'intégrer le nouveau groupe ou de poursuivre le travail engagé
- se positionner sur sa présence dans un groupe restreint qui travaillera avec le CAUE.



- Cette réunion n'a pas pour objectif d'approuver ou non les conclusions du Groupe d'élaboration, ces dernières étant à prendre comme le cadre du travail à suivre.
- Le groupe reprecise ses valeurs : pas de chef, écoute bienveillante de tous et légitimité.

S'en suit un deuxième tour de table, indispensable pour faire davantage connaissance. Chacun est invité à dire d'où il vient, ce qu'il fait, ses projets, dans quel(s) "maillage(s)" vassivain(s) il évolue. C'est donc l'occasion aussi pour les nouveaux arrivants de se présenter, et nous comprenons tous combien il est indispensable de nous connaître un peu plus pour avancer sur ce dossier.

Sont évoqués : des expériences similaires restées sans suite, des questions techniques, des questions de **fonctionnement horizontal ou vertical**, de structuration en commissions.

Des questions auxquelles naturellement le groupe n'a pas réponse puisqu'il sera amené à y répondre en temps et en heure et collectivement.

A réfléchir également, la manière de **communiquer** entre nous : un outil simple, collaboratif et en ligne est proposé.

La réunion avec le CAUE est donc fixée au jeudi 14 novembre, de 14h30 à 17h

Se sont désignés volontaires pour constituer le groupe restreint : Rachel MAGNIN-Philippe TIMSONET-Dominique GUILLET-Marion OTTENHEIMER- Carole ACHARD- Christophe TORREGROSSA- Christian CAVALLI

L'ensemble du groupe est amené à se retrouver autour d'un repas partagé le mercredi 20 novembre, en mairie, à 19h, pour recevoir le compte rendu de la réunion précédente et avancer sur des questions de fonctionnement général.

---

Profitant du Conseil Municipal du lendemain, Rachel Magnin et Philippe Timsonet font part des points pour lesquels il semblerait nécessaire que des précisions soit apportées.

Voici la réponse de Thomas Ottenheimer :

*Suite à la réunion du Groupe Espace Vassivain, des interrogations ou demandes de précisions m'ont été remontées concernant le projet d'aménagements sportifs et son lien avec le projet du Piroulet porté par le Parc naturel du Vercors. Ces questions justifient l'existence de ce groupe : il alerte, il interpelle et il enrichie et contribue à la discussion. En réponse, vous trouverez ci-dessous quelques éléments de réponses :*

*Le projet d'aménagement sportifs a été évoqué une première fois en Mars 2018 par les enfants du village lors de la première réunion du Conseil des Jeunes. Leur demande portait principalement sur la mise en place d'un bike park sur le modèle de ce qui existe à Villards de Lans. Au regard du coût des investissements à prévoir, il semblait difficilement envisageable de pouvoir financer un tel projet.*

*Le projet de modernisation du Piroulet, de son côté, débute réellement fin 2018. Ce projet ne se limite pas à la seule rénovation de la structure : il s'agit plus largement d'un projet de territoire dans le sens*





*où ce projet doit faire du Piroulet un acteur majeur dans le développement économique et touristique local. C'est ainsi que la question de compléter l'offre touristique du Piroulet par des équipements sportifs extérieurs complémentaires est évoqué courant 2019 au même titre que d'autres projets en lien avec le développement territorial.*

*C'est alors qu'un lien est fait entre la demande locale des enfants et les besoins du Piroulet : pourquoi ne pas saisir l'opportunité du projet du Piroulet pour permettre de financer et de réaliser un équipement communal qui bénéficierait à tous et contribuerait à renforcer l'attractivité du village et notamment du Piroulet ?*

***Pourquoi ce projet est-il « prioritaire » ?*** Il est prioritaire dans le sens où le Parc (via des programmes d'aides de la Région) peut faciliter l'obtention de financements que la commune n'aura pas seule. Mais ces financements ne sont pas « éternels » et des échéances électorales importantes vont s'enchaîner en 18 mois (municipales, départementales et régionales). Plus nous tardons à mobiliser ces fonds, plus nous prenons le risque de les perdre.

***Mais alors tout est décidé ? Quel rôle peut donc avoir le groupe Espace Vassivain ?*** A ce stade, la seule décision prise par le Conseil Municipal est de monter un dossier en vue de la création d'équipements sportifs mais ni la nature précise de ces équipements, ni leurs localisations ni l'enveloppe financière n'est fixée. Le groupe Espace Vassivain au même titre que le Conseil des Jeunes aura donc un rôle déterminant de conseil dans la description complète du projet. Et ce sera le rôle du CAUE de nous aider à concrétiser ce projet en l'intégrant à la réflexion globale d'aménagement du village.

***Sommes-nous contraints par le Parc et le projet Piroulet ?*** Au même titre que le Conseil Municipal, le groupe Espace Vassivain et le Conseil des Jeunes, le Parc et l'ALAVV, association gérante du Piroulet exprimeront leurs attentes dont certainement la proximité des équipements du centre. Mais il ne s'agit absolument pas d'une contrainte. Depuis 3 ans la commune et le Parc travaillent ensemble et en toute confiance, à renforcer l'attractivité du village. La commune est totalement investie dans le projet du Piroulet au même titre que le Parc est totalement investi dans le développement territorial dont Vassieux et les vassivains seront les principaux bénéficiaires. Dans ce projet d'équipements sportifs, le Parc entendra nos attentes tout comme nous entendrons les leurs. Il n'y a donc que des gagnants dans cette relation Parc/commune et avoir le Parc à nos côtés comme nous l'avons depuis 3 ans est une réelle opportunité à entretenir.

***Qui paye quoi et qui sera propriétaire ?*** Ce sera un équipement propriété de la commune et donc un projet techniquement monté par la commune (avec l'appui du CAUE). Comme pour tous les projets portés par la commune, nous conditionnerons sa réalisation à l'obtention du taux maximum de subventions auxquelles la commune est éligible ; pour cela l'appui du Parc est indispensable.

***Qui financera le fonctionnement des équipements ?*** C'est une excellente question qu'il convient d'affiner avant toute décision d'investissement. Dans un premier temps, cette question trouvera une partie de sa réponse dans le choix des investissements et les coûts d'entretien inhérents. Il convient donc d'ajouter cette exigence au cahier des charges fixé au CAUE. Ensuite, et selon les coûts d'entretien, nous étudierons si et comment cet entretien peut être financé.

*En espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste à votre disposition pour toute question.*

